



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 1^{er} décembre 2015, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : MM. Serge **Vial**, Marc **Pauchard**, Jérôme **Dunand**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **799**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **70**

La majorité est : **36**

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2015 qu'il salue cordialement.

Il relève en particulier la présence de Monsieur le Député, Monsieur le Président de paroisse, Mesdames et Messieurs les membres des commissions et Messieurs les représentants de la presse. Messieurs Pierre Vial, conseiller communal, Nicolas Macheret, conseiller communal, Fabrice Vial, membre de la commission scolaire et Virginie Chevalley, responsable de l'AES ont demandé de les excuser.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Le Président relève que nous vivons la dernière assemblée des budgets de cette législature. Il donne un bref aperçu des dates des prochaines élections : cantonale et communale.

Tractanda de l'assemblée

Il passe ensuite au mode de convocation de cette assemblée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg qui ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 28 avril 2015

Le Président relève que les citoyens ont la possibilité de consulter le procès-verbal et le budget sur le site Internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal.

Il revient sur les points discutés lors de la dernière assemblée du printemps :

- Exploitation du café de la Croix fédérale, à Le Crêt :
Georgette et Roger Rey ont repris l'établissement le temps que la commune trouve un nouveau tenancier.
Ces nouveaux tenanciers sont Duguay et Gökhan Esen qui exploitent notre établissement depuis ce printemps. La commune est heureuse de ce choix puisque tout se passe bien.
- La nouvelle loi scolaire sera abordée dans sous le point n° 2 du tractanda.
- Le nouveau bâtiment scolaire avec salle de gym :
Le Président informe que chacun peut apprécier l'aspect extérieur de ce bâtiment. A l'intérieur les

travaux avancent ; en principe le nouveau bâtiment sera rendu aux environs du 1^{er} avril. Il restera les travaux de réfection de l'école construite en 1996 qui est annexée à la nouvelle structure.

- Investissement voté:
L'assainissement du réseau d'eau potable de Progens arrive à son terme.
- Réfection des routes AF :
Une enquête a été déposée par le canton auprès de la Confédération au mois de juin. La commune n'a pas encore de nouvelles, mais on devrait entrer dans la phase des recherches de soumissions. Les travaux seront effectués certainement ce printemps
- Gestion des déchets, puits à ordures ménagères « Molok » :
Le Conseil communal a pris note de la remarque des citoyens, à savoir que les Molok qui étaient souvent pleins. Il a donc ajouté des vidanges qui se font dorénavant chaque semaine pour certains puits ; cette solution a résolu la situation.

Pour les sacs noirs, la commune fait la chasse aux sacs non officiels. Elle a pu amender ces gens qui les ont déposés.
- Quant aux passages pour piétons qui n'étaient plus assez visibles, ils ont été repeints pour la rentrée scolaire, à la fin août.

Le protocole de l'assemblée du 28 avril 2015 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

2. Nouvel investissement 2015 : achat de bus scolaires

Présentation

La proposition d'achat de bus scolaires est un nouvel investissement 2015.

Le Président donne les explications concernant cet objet, à savoir :

Pour assurer une bonne sécurité pour les écoliers, la commune a demandé à la police de proximité d'examiner notre manière de faire pour le transport et aux arrêts des bus scolaires. C'est finalement le service de la Mobilité qui est venu effectuer les trajets avec nos chauffeurs et une délégation de la commune et commission scolaire. Toutefois, avant cette tournée, le Service de la mobilité est allé directement chez la directrice des bus pour examiner les expertises et la licence professionnelle. La directrice pensait que la licence provenait de la reprise de l'entreprise, mais en fait il s'agit d'un certificat de capacité professionnelle (CFC), elle aurait donc dû passer un permis de transporteur de personne. Comme elle ne possède pas cette licence, le service de la Mobilité a admis un délai jusqu'à la fin de la l'année scolaire 2014-2015, soit à la fin août, ensuite sans cette licence la directrice avait l'obligation de remettre son entreprise.

La commune par contre n'a pas besoin de licence et après avoir analysé ce dossier pour résoudre cette situation dans le délai, elle a racheté l'entreprise et engagé la directrice et les chauffeurs comme salariés de la commune.

A la reprise de l'entreprise le souci s'est posé quant au budget pour l'achat des bus scolaires, car aucun budget n'a été prévu pour un tel achat. Deux solutions étaient envisageables, soit de procéder par un contrat de leasing ou de racheter les bus. La solution la meilleure marché était de racheter les trois bus, ce que le Conseil communal a choisi. Le Président informe qu'une nouvelle ligne de transports publics sera disposition pour le transport scolaire par le car postal.

C'est la première fois que le Conseil communal propose à l'assemblée de voter un investissement qui est déjà réalisé, mais il devait organiser les transports des écoliers dès la fin août. A l'heure actuelle les bus ne sont pas payés, la propriétaire a accepté de reporter le paiement dans l'attente de la décision de l'assemblée communale.

Le Président rappelle que la situation était délicate, mais que c'était sûrement la meilleure solution financièrement.

Les bus ont été expertisés à leur reprise. Les rapports sont présentés et projetés à l'écran :

- Le premier bus a une valeur à neuf de 50'228 francs. L'expertise l'estime à 17'552 francs. Le Président souligne que le véhicule n'est pas forcément onéreux, par contre les aménagements le sont.
- Le deuxième bus a une valeur à neuf de 57491 francs. L'expertise l'estime à 27'468 francs.
- Le troisième bus a une valeur à neuf de 48'060 francs. L'expertise l'estime à 33'644 francs.

L'organe qui a expertisé les bus est neutre et ne vient pas de la région. Le montant total de la valeur des trois bus à ce jour est de 78'664 francs.

Le Président informe les citoyens qu'à partir du 1^{er} août 2018 les transports scolaires seront à la charge des communes.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Frédéric Deillon, Président de la commission financière qui fait part de son rapport.

La commission financière s'est réunie le 27 octobre 2015 afin de prendre connaissance et d'analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement prévus pour 2016. Elle s'est déroulée sous la direction du responsable des finances, Thierry Vial, et de la caissière communale, Marie-Anne Chollet.

Le projet d'investissement pour l'achat des bus scolaires a également été présenté à la commission financière. Etant donné que les transports scolaires ont été repris par la commune, la commission financière estime qu'il est normal qu'elle devienne propriétaire des véhicules. Par conséquent, elle donne un préavis favorable sur ce point.

Il n'y a ni remarque, ni question de la part des citoyens et citoyennes.

Le Président ajoute que le fait que la commune devienne propriétaire du transport scolaire veut aussi dire qu'elle peut remanier ce dossier. A la prochaine rentrée scolaire, les enfants viendront tous à l'école au Crêt, l'option choisie est celle où les enfants qui habitent à proximité des arrêts de bus régionaux pourront prendre le car postal. Ainsi, à l'avenir, deux bus suffiront pour assurer ce service.

Thierry Vial précise que le canton rembourse déjà 33 % sur cet investissement. Le Président précise que le budget se monte à 150'000 francs.

Approbation

Cet objet est soumis à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle témoigne.

Au nom de la commune, il remercie les chauffeurs des bus : Eliane Vial, Claudine Lambert, Geneviève Monney et aussi Philippe Currat qui fait les remplacements, pour leur engagement.

3. Budgets 2016

La parole est donnée à Thierry Vial qui débute par la présentation générale du budget 2016.

3.1 Budget de fonctionnement

Thierry Vial relève que le budget présenterait un déficit d'environ 120'000 francs, si on ne tenait pas compte de l'augmentation des impôts proposée ce soir. Cette augmentation a été calculée de manière à financer ce déficit de 120'000 francs. Il souligne que la hausse aurait aussi été plus importante si les communes n'avaient pas été aidées par la Loi scolaire, car le canton a accepté de prendre à sa charge d'avantage et de reporter la prise en charge des frais de transports scolaires par les communes à 2018.

Un exemplaire du budget a été distribué ce soir, Thierry Vial tient à souligner que seul le document officiel du budget qui se trouve à l'administration communale fait foi.

Thierry Vial présente ce budget qui est aussi projeté à l'écran et donne les précisions suivantes :

0 ADMINISTRATION

01. Administration communale : Un montant de 10'000 francs a été ajouté au budget 2016 en prévision du déménagement de l'administration.

Le total du chapitre « Administration » prévoit des charges pour fr. 399'637.40 et des produits pour fr. 126'810.00, soit des dépenses estimées à fr. 272'827.40.

1 ORDRE PUBLIC

Le compte des « Curatelles » a été déplacé sous le chapitre 5 « Affaires sociales ».

14. Police du feu : on a ouvert un compte pour l'entretien du bâtiment avec un montant de fr. 1'000; c'est nouveau.

Le total du chapitre « Ordre public » présente des charges pour fr. 142'307.65 et des produits pour fr. 130'060.00, soit un déficit évalué à fr. 12'247.65.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20. Ecole enfantine : La participation communale aux dépenses de l'école enfantine diminue. Désormais on ne paiera plus que 50% au lieu de 65%. De même pour l'école primaire.
21. Cycle scolaire obligatoire : le pot commun pour les transports scolaires est inscrit, il est de fr. 20'554.00.

Pour le Cycle d'orientation, la répartition entre le canton et les communes est de 50% chacun, alors que jusqu'ici les communes ne participaient qu'à 30%. Pour 2016, elle est donc estimée à 322'704 francs contre 243'471 en 2015.

Le Président précise qu'il y a déjà eu un amortissement, car la salle de gym de Châtel-St-Denis a été rénovée. Thierry Vial précise que ce compte « part à l'école secondaire » contient toutes les opérations qui concernent les communes, y compris les bâtiments.

219. Accueil extrascolaire : Les besoins en personnel sont estimés à fr. 60'000 ; Le repas à fr. 18'500 et les prestations des parents à fr. 36'000, en procédant à une importante augmentation du tarif horaire. C'est la deuxième fois qu'on augmente ce tarif qui était à l'ouverture de l'AES de 5 francs l'heure, puis de 6 francs et enfin de 8 francs pour 2016. Au total, les excédents de charge sont estimés à 53'950 francs pour l'AES.

22. Ecoles spécialisées : la participation canton – communes est également de 50%.

29. Administration scolaire : Etant donné que la nouvelle école, avec la salle de sport, entrera en fonction en 2015, le traitement du personnel de conciergerie est difficile à estimer, il est évalué à fr. 38'000.

De même les frais d'entretien sont difficiles à estimer, on a budgété fr. 7'000.

Quant à l'achat de matériel scolaire, selon la nouvelle loi, les moyens d'enseignement sont dorénavant payés par le canton, par contre les simples fournitures (par exemple les photocopies) sont à la charge des communes.

Le compte des transports scolaires est expliqué dans le détail : le canton nous remboursera fr. 153'996. On prévoit un bénéfice de fr. 33'436 qui est en fait l'amortissement du bus.

Le total du chapitre « Enseignement et formation » présente des charges de fr. 1'396'834.20 et des produits de fr. 233'406, soit un excédent des charges de fr. 1'163'428.20.

Anita Chaperon Carrel demande si le Conseil communal a prévu l'installation du haut débit par Swisscom pour les écoles. Le Président répond que la commune s'est renseignée et a obtenu une offre. Il explique que seule l'installation de base (15'000 francs) est offerte par Swisscom, pour autant qu'on signe un contrat de trois ans ; par contre les abonnements sont à la charge de la commune et ils coûtent relativement cher. Le Conseil communal est en train d'étudier ce dossier. Le Président informe encore que les tubes prévus pour cet équipement ont été posés dans le nouveau bâtiment.

Anita Chaperon Carrel demande s'il y aura des tableaux interactifs dans les classes. Le Président répond oui.

Thierry Vial précise qu'on parle de haut débit, donc de la fibre optique. Pour l'instant les écoles sont reliées à Internet par l'ADSL.

3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS

30. Culture : les dépenses du conservatoire augmente un peu.

34. Sports : La commune a fait un don au ski-club pour sa nouvelle machine.

Le total de ce chapitre « Culte, culture et loisirs » prévoit fr. 81'510.50 de dépenses.

4 SANTE

41. Homes médicalisés : La participation aux frais financiers des homes est évaluée à fr. 65'000.

Les rénovations des deux EMS avancent bien. Le home du Châtelet à Attalens prévoit son inauguration au début de l'année et le home de Saint-Joseph à Châtel-St-Denis en été. Il y a davantage de personnes de la Veveyse logées dans les homes hors du district, raison pour laquelle le budget est en augmentation.

46. Service médical des écoles : La location de la cabine dentaire sera assumée dès maintenant par les communes.

Les charges estimés pour ce chapitre « Santé » sont de fr. 401'930.95, avec des produits de fr. 6'000.00, on arrive à un chiffre négatif de fr. 395'930.35.

5 AFFAIRES SOCIALES

54. Protection de la jeunesse

541. Ecole maternelle : Un déficit de fr. 4'900 a été calculé, c'est une structure peu coûteuse.

58. Assistance :

- Service des curatelles : un budget de 17'550 a été comptabilisé. Il s'agit des honoraires des curateurs facturés à la commune que les pupilles n'ont pas les moyens de payer. Le compte est nouveau.

581. Service social de la Haute Veveyse : Cette année, le Service social a eu la visite de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, ainsi que d'un réviseur du canton qui a travaillé pendant un mois. Tout se passe bien.

Le chapitre « Affaires sociales » finit par un montant négatif de fr. 503'329.80, soit 1'065'176.80 de charges et fr. 561'847 de produits.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil :

- Déneigement : il a un budget de fr. 55'000 pour ce poste.

621. Catastrophes naturelles : Un nouveau compte a été créé pour le fonds d'infrastructures ferroviaires, le canton nous facture une partie de ces frais, on budgète fr. 7500.

Ce chapitre totalise fr. 255'493.35 de charge et fr. 39'500.00 de produit pour un résultat de fr. 215'993.35 en négatif.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 : Approvisionnement en eau : La commune n'utilisera plus la source du Moyon. Or celle-ci permettait à la commune d'offrir 2 fois 15 m³ d'eau aux ménages. Chaque m³ d'eau distribué par l'AVGG est par contre facturée aux communes, on ne pourra donc plus offrir ces 30 m³.

Thierry Vial relève que nous n'avons que fr. 400'000 de réserve, ce qui est très peu.

71 : Protection des eaux : Il est prévu une augmentation de la participation à la STEP du VOG. Cette augmentation est en lien avec les études pour sa rénovation. Bernard Andrey explique que la STEP doit être agrandie. Elle a été construite pour 21'000 habitants, aujourd'hui les communes membres de l'association totalisent 25'000 habitants et on en prévoit 40'000 en 2025. Les frais seront répartis entre les communes membres et les abonnements à l'épuration seront augmentés en conséquence dans les prochaines années.

72. Ordures ménagères :

721. Déchetterie intercommunale : Une augmentation de la taxe qui passe de 50 francs à 60 francs par famille a été décidée, car il y a un déficit plus important dû à la récupération des déchets encombrants tout au long de l'année.

On budgète donc fr. 55'000 de frais de ramassage, on était à fr. 38'000 en 2012.

75. Correction des eaux et endiguements :

751. Canal des Rogigues : Des curages sont planifiés pour 2016, il y a donc fr. 10'000 dans le fonctionnement.

79. Aménagement du territoire :

La commune propose une augmentation des jetons et frais de la commission pour le traitement des permis de construire qui est toujours plus complexe. Thierry Vial explique qu'une des possibilités pour y remédier, est d'impliquer davantage la commission d'urbanisme pour seconder le Conseiller communal en charge de ces dossiers. Il n'y a encore pas de projet précis.

Le total de ce chapitre est de fr. 532'333.25 de charges et de fr. 482'800 de produit ce qui donne un résultat 49'533.25 d'excédent de charge.

8 ECONOMIE

81. Forêts : on prévoit peu de coupe, soit fr. 14'000 de vente. Morgan Grandjean précise que le marché du bois va très mal. L'équipe forestière n'a pas marqué de bois. La corporation a décidé d'attendre que le marché reprenne et d'organiser les coupes à la demande. Il est donc difficile de prévoir un budget.

84. Café de la Croix fédérale :

Mobilier : du fait des négociations avec les nouveaux tenanciers lors de la remise de l'établissement, le loyer de l'inventaire du café a été baissé à 500 francs au lieu de 700 francs.

Le total de ce chapitre prévoit un déficit de fr. 4'750.00, soit fr. 24'750 de dépenses et fr. 20'000 de recettes.

9 FINANCES ET IMPÔTS

90. Impôts :

Impôt sur le revenu des personnes physiques et morales : on propose à l'assemblée d'augmenter le taux de 83% à 86%. Thierry reviendra sur ce sujet.

Contribution immobilière : cet objet sera approfondi au point 3.3.

Impôts sur les gains immobiliers : Il est revu à la hausse. La commune espère atteindre 100'000 francs et 80'000 sur les droits de mutation.

93. Péréquation financière : elle augmente un peu, soit fr. 372'123 sur les ressources et fr. 58'579 sur les besoins.

94. Gérance de fortune et dettes : Il y a fr. 35'000 pour l'intérêt des dettes, car nous avons des prêts :

- Le premier : 1,5 millions, à 0,45% sur 8 ans,
- Le deuxième : 1,5 à 0.52% pour 8 ans,
- Le troisième : estimé à 1,5 à 1,23%.

Thierry Vial signale qu'on a eu des conditions extrêmement favorables.

940. Intérêts et amortissement obligatoires : fr. 158'000 ; il reste fr. 8'100 sur les prêts LIM.

942. Immeubles et patrimoine financier :

Le loyer du café est de fr. 24'000, soit 2'000 par mois. En ajoutant le loyer de l'inventaire on arrive à un loyer de fr. 2'500 par mois au lieu des fr. 2'800 projetés en 2015.

En prenant en compte l'augmentation des impôts, le résultat prévu du compte de fonctionnement pour cet exercice 2016 se solde par un bénéfice de fr. 475.00 pour fr. 4'630'219.50 dans les charges et fr. 4'630'695.00 dans les produits.

Le Président propose aux citoyens de faire part de leurs remarques ou questions sur ce budget de fonctionnement, mis à part sur le chapitre des impôts qui va être présenté par la suite. Personne ne demande la parole.

Il apporte quelques précisions, tout d'abord concernant le compte de l'AES où ressort un déficit plus important cette année. Ceci provient de la subvention de 18'000 francs touchés durant les trois premières années de la structure, qu'on ne touche plus depuis 2015.

S'agissant du matériel éducatif, il note que dans les moyens d'enseignement, il n'y a pas l'informatique et que c'est un domaine qui coûte très cher.

Enfin, il informe que la classe de l'école maternelle du Nuage bleu est installée cette année à Semsales qui nous met à disposition gratuitement la salle.

3.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales e 83% à 86%

3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur la contribution immobilière, calculé sur la valeur fiscale, de 1,5‰ à 2‰

Le Président passe la parole à Thierry Vial pour la présentation des deux points suivants.

Thierry Vial débute par une comparaison du taux d'impôts des communes du canton comprenant le taux d'impôts sur le revenu et la fortune, de contribution immobilière, l'indice du potentiel fiscal et l'indice synthétique des besoins.

Ce tableau est projeté sur l'écran. Il a fait un tri en fonction de la contribution immobilière qu'il commente et note que le taux de 2‰ est le taux le plus utilisé par les communes, indépendamment de leur richesse ou grandeur. Notre commune facture la contribution immobilière avec le taux de 1,5‰. Quelques communes utilisent un taux plus bas.

La question qui se pose à notre commune est la suivante : faut-il financer notre nouveau bâtiment uniquement par l'impôt sur le revenu ou aussi par la contribution immobilière ?

Thierry Vial présente ensuite l'impôt cantonal moyen par habitant pour notre commune, depuis 2001.

- › Pour 2001, la moyenne cantonale était de 2'376 francs, de 1'621 francs pour la moyenne de Progens, Grattavache et Le Crêt, soit 68%.
- › Pour 2010, la moyenne cantonale était de 2'596 francs et de 1'761 francs pour notre commune, soit 68%.
- › Pour 2012, la moyenne cantonale était de 2'579 francs et de 1'748 francs pour notre commune, soit 68%.
- › Pour 2013, notre commune est en 8^{ème} position des communes qui ont une moyenne du revenu par habitant faible. L'impôt cantonal moyen ne représente plus que le 67%.

Il passe ensuite à l'analyse sur la contribution immobilière en résumant la situation en 2012.

- › Il y a 267 propriétaires privés domiciliés dans la commune, dont la moyenne de la valeur fiscale des immeubles est de 256'000 francs et une valeur totale taxée pour l'impôt de 68'430'457 francs. 67% des contribuables ont un immeuble dont la valeur est inférieure à 300'000 francs.
- › Il y a 4 immeubles commerciaux dont la valeur fiscale moyenne est de 308'925 francs pour une valeur totale taxée pour l'impôt de 1'235'700 francs.
- › Il y a 44 immeubles agricoles dont la valeur fiscale moyenne est de 312'477 francs pour une valeur totale taxée pour l'impôt de 13'748'987 francs. Les fermes les plus récentes ont une

valeur fiscale au-dessus de 800'000 francs. 60% des agriculteurs possèdent de l'immobilier d'une valeur fiscale inférieure à 300'000 francs.

- › En tout, on encaisse une contribution immobilière sur une valeur de 6 millions pour les propriétaires domiciliés dans notre commune.
- › On compte aussi 11 propriétaires domiciliés hors de la commune (sociétés immobilières - personnes morales) dont la valeur fiscale moyenne est de 1'015'0182 francs et la valeur totale taxée pour l'impôt de 11'167'000 francs.

Thierry Vial relève qu'il y a eu une importante baisse de la contribution immobilière dans notre commune lors de la fusion. Seules 24 communes ont un taux de contribution plus bas que nous ; 115 communes ont un taux plus important. Les 15 communes qui ont un potentiel fiscal plus faible ont toutes une contribution immobilière plus élevée, sauf la commune de Billens-Hennens.

Le principal avantage de l'augmentation la contribution immobilière, c'est que tout le monde paie cet impôt directement (les propriétaires) ou indirectement (les locataires). Il n'y a pas de fraude et pas de pertes sur débiteurs pour la commune, car celui qui ne paie pas sa contribution immobilière se voit imposé une hypothèque légale.

Thierry Vial ajoute que les indépendants qui ont une entreprise dans le canton de Vaud ne paie pas d'impôt sur le revenu (ce qui n'est pas le cas entre communes fribourgeoises). Les revenus des salariés avec fonction dirigeante sont répartis entre la commune de domicile et la commune où siège l'entreprise. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu sur les prestations complémentaires, ni sur l'aide sociale.

Les habitants ont la possibilité de déposer leurs papiers dans une autre commune s'ils y ont une attache et ne paient ainsi qu'une partie de l'impôt sur le revenu chez nous.

Autre avantage de la contribution immobilière, elle est déductible des impôts.

La situation des paysans :

Ils représentent le 10% des ménages et paient 13% de la contribution immobilière, donc un peu plus que la moyenne.

Après ces explications, Thierry Vial propose de financer le déficit 2016 estimé à 117'631 francs, par 64'000 francs sur le revenu, soit une augmentation de 3 points, et 56'000 francs sur la contribution immobilière qui représente 0,5%.

Le Président remercie Thierry Vial pour son exposé. Il donne la parole aux citoyens.

Il n'y a pas de question, ni de remarque.

3.4 Budget d'investissements

3.4.1 Réalisation de deux conduites de bouclage pour l'eau potable, ainsi que d'une hydrante pour la défense incendie

Bernard Andrey présente l'objet suivant, à savoir le projet pour l'amélioration du réseau d'eau potable qui avait été prévu en trois étapes. Ce soir, nous votons pour la troisième et dernière étape.

Un premier bouclage entre Le Crêt et Fiaugères qui mesure 900 mètres, dont 265 sur notre territoire ;
Un second bouclage entre les lieux-dits « Le Molla » - « Le Basset » sur une longueur de 400 mètres ;

Ces deux ouvrages permettront d'améliorer la défense incendie, ainsi que la distribution de l'eau potable.

Enfin, le troisième ouvrage consiste à prolonger la conduite et à poser une hydrante près de la ferme de la famille Menoud. L'hydrante desservira également la ferme qui se trouve en bas du ruisseau.

Les plans avec les emplacements des conduites sont projetés à l'écran.

Le coût de ces travaux représente un investissement total de 217'000 francs, nous recevrons 127'000 francs de subventions, reste à financer 90'000 francs d'investissement à charge de la commune.

Il n'y a pas de question ou remarque à ce sujet.

3.4.2 Aménagement d'une terrasse au café

Le Président explique que des nouvelles personnes ont repris l'exploitation de notre café et que la commune a par conséquent rediscuté les contrats et les loyers.

Les nouveaux tenanciers savent bien gérer leur affaire, tout se passe très bien, mais, il y a tout de même un manque de clientèle en été. Nos tenanciers sont très actifs et ils aimeraient aller de l'avant et disposer d'une terrasse plaisante du côté du soleil couchant. Le service se ferait depuis la porte du fond du corridor. La construction de cette terrasse demande la réalisation d'un enrochement pour faire le plat, la pose de barrières de sécurité, etc ; le coût estimé s'élève à environ 23'000 francs.

La commune fait de son mieux pour que les travaux soient équilibrés avec le compte de fonctionnement, mais, on arrive plus haut que l'encaissement de l'inventaire. Le Conseil communal ne voulait pas faire des frais sans les présenter à l'assemblée, raison pour laquelle il propose ce soir un investissement de 23'000 francs pour la création d'une terrasse d'une quarantaine de places.

Il n'y a pas de question ou remarque sur ce sujet.

3.4.3 Réfection du sous-sol de la grande salle du café

Depuis l'année passée, la salle du café et du restaurant restent à disposition de la clientèle des tenanciers, lors des lotos.

Au sous-sol du bâtiment, nous avons un bar exploité par la société de jeunesse. Ce local n'est pas chauffé et peu avenant et le Conseil communal désire l'améliorer. Ainsi, la partie électrique a déjà été refaite, l'installation du chauffage est prévue, une partie du local serait isolée, les murs vont être repeints et les sols refaits. Le but n'est pas de faire du luxe, mais de pouvoir utiliser ce local les jours où il y a beaucoup de monde au loto. Les rénovations projetées pour ce sous-sol sont estimées à 19'000 francs.

Les deux objets concernant le bâtiment de la Croix-fédérale comptabilisent un investissement total de 41'000 francs.

Questions et remarques des citoyens

Florence Dévaud demande s'il est prévu d'augmenter le loyer, dans le cas où les travaux se réaliseraient. Le Président informe que la commune a reçu les nouveaux tenanciers pour parler du café. Ils ont accepté l'augmentation de 200 francs par mois sur les loyers, mais on a demandé qu'elle entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017. Les raisons qu'ils invoquent, c'est que de leur côté ils font aussi beaucoup investir dans ce bâtiment : un coin pizza, un agencement de froid à la cuisine, etc. C'était important pour la commune de les rencontrer pour résoudre également la question des investissements qu'ils ont réalisés afin qu'il n'y ait pas de soucis le jour où ils cesseront d'exploiter notre café.

Florence Dévaud trouve cela logique.

Marc Pauchard demande si la société de jeunesse pourra toujours profiter du bar. Le Président répond que oui. Ce sujet a aussi été discuté avec les tenanciers lors de la rencontre. Les nouveaux tenanciers vont réaménager le bar, car ils sont aussi intéressés à l'exploiter. Il est prévu par conséquent d'établir des règles.

3.4.4 Vente du stand de tir

Le Président présente l'objet suivant relatif à la vente du stand de tir pour un montant de 10'000 francs.

Marc explique que la société de tir a approché la commune au sujet du stand de tir. Cette société possède un local pour le tir au petit calibre à la Joux. Les sociétés de tir de La Joux et du Crêt se sont séparées à la fusion des communes. La commune de Vuisternens-devant-Romont leur a demandé de libérer les locaux.

Dans un premier temps, la société de tir avait demandé à la commune qu'elle lui mette à disposition un abri. La commune avait proposé la grande cellule dans les abris situés dans le bâtiment de l'école construit en 1996.

Au niveau du stand de tir à 300 mètres, il n'y a pas encore d'informations précises sur l'abandon des tirs obligatoires. Pour attirer les jeunes, le petit calibre est important, c'est pourquoi la société de tir a approché une nouvelle fois la commune et lui a soumis son projet de devenir propriétaire du stand de tir et de la ciblerie ; pour l'instant elle est propriétaire de la buvette uniquement.

Le Président précise que la commune a comptabilisé un amortissement supplémentaire de 10'000 francs dans ses comptes concernant le stand de tir. Pour la commune le stand de tir ne peut qu'engendrer des frais.

Pour que la société de tir puisse avancer dans son projet, la commune a besoin de l'aval de l'assemblée communal, la question posée ce soir est donc de savoir si l'assemblée accepte de céder le stand de tir à la société de tir pour un montant de 10'000 francs.

Question :

Marc Pauchard demande de quels immeubles il s'agit. Le Président indique qu'il y a une parcelle bornée inscrite au site pollué, c'est un élément à régler, car on ne sait pas la surface qu'il devrait être dépolluée. Marc Pauchard demande si la commune ne vendrait que les bâtiments à la société de tir. Le Président confirme, mais sans la butte. Il souligne qu'il y a toute une procédure à entreprendre.

Présentation du budget d'investissement global

Thierry Vial parle ensuite du budget d'investissement global. On y trouve :

29. « Bâtiment scolaire »

- construction du bâtiment scolaire et de la salle de sport : fr. 8'000'000
 - Subvention cantonale, nous avons déjà reçu fr. 600'000, il reste un solde de fr. 406'800
 - Donations attendues : fr. 150'000
- 292 « Transports scolaires »
- Achat des bus : fr. 78'664

62. « Routes communales »

- Report des routes AF : fr. 20'000
- Investissement du réseau routier AF : fr. 1'159'295
- Subventions : fr. 522'110

70. « Approvisionnement en eau potable »

- Interconnexion La verrerie – Semsales : fr. 450'000
- Bouclage et hydrante au chemin de Montésy : fr. 150'000
- Bouclage Le Crêt – Fiaugères : fr. 67'000
- Subventions : fr. 352'000

79. « Aménagement du territoire »

- Révision du PAL, report de fr. 32'700

942. « Immeubles, patrimoine financier »

- Aménagement de la déchetterie, report de fr. 40'000
- Aménagement d'une terrasse au café : fr. 23'000
- Aménagement du sous-sol du café : fr. 19'000
- Ventes de bâtiments communaux : fr. 2'100'000
- Vente du stand de tir à la société de tir : fr. 10'000

Le budget d'investissement se solde par une perte de fr. 6'585'749, pour 10'126'659 de charges et 3'540'910 de produits.

Planification financière

Thierry Vial présente maintenant la planification financière et explique qu'il s'agit de se projeter sur la situation financière de la commune dans cinq ans. Cette planification est une obligation du canton. Les chiffres sont néanmoins très approximatifs, ils ont été estimés au plus près de notre conscience.

Aujourd'hui nous avons 430 ménages pour 1170 habitants. En se basant sur le nombre de terrains à bâtir inscrits dans notre PAL et les constructions en projet, on pourrait compter 121 logements supplémentaires à long terme.

Thierry Vial est parti sur l'hypothèse de 70 logements supplémentaires dans les cinq ans, 190 habitants de plus, soit 16% d'augmentation de la population. Le canton a estimé pour lui une augmentation de population de 7.5%.

Financièrement, il a estimé un rendement de l'impôt de 2'179'200 francs pour 2020, 1% d'impôt vaut 26'225 francs. Le déficit à financer serait de 200'774 francs, soit 7.6% d'impôt pour couvrir le déficit.

Question

François Bossel demande si le budget du nouveau bâtiment scolaire sera respecté. Le Président confirme qu'il est respecté par rapport aux 8 millions votés. Par contre, un bassin de rétention sera construit et ne fait pas partie de ce budget. Le collecteur qui passait sous l'école a été détourné, le bassin de rétention sera probablement construit au niveau de la route cantonale ou plus bas. Les blocs qui seront bâtis au Crêt ne feront pas de bassin de rétention, car ils seront raccordés au même bassin. Le Président explique que le bassin de rétention n'était pas prévu lors de l'élaboration du projet d'école, car on pensait juste déplacer le collecteur.

★ ★ ★

Concernant la planification, Thierry Vial précise que l'idée est de maintenir le fonctionnement de la commune et de ses infrastructures comme maintenant, avec le même nombre de personnel malgré l'hypothèse d'une augmentation de la population.

Marc Pauchard demande avec une augmentation estimée à 16%, l'école sera encore assez grande pour accueillir tous les enfants de la commune. Thierry Vial répond que dans ce cas, il faut compter deux classes de plus, mais il faut aussi prendre en compte l'évolution de l'âge des enfants qui seront scolarisés.

Le Président informe que la commune avait prévu de vendre la PPE du Crêt, l'ancienne école de Progens (Nuage bleu), l'école de Grattavache et l'ancienne cure de Progens. Une des écoles ne sera pas vendue, le Conseil communal examine laquelle entre celle de Progens et Grattavache. Un des deux bâtiments va rester pour le cas où il faudrait des salles de classes supplémentaires dans le futur.

20 logements sont en construction aux Charmilles et seront habitables dès 2016. 27 logements vont être construits au chemin du Riez pour 2018. On pourra refaire le point à ce moment, toutefois le Conseil communal ne voulait pas prendre le risque de liquider un bâtiment qui pourrait nous servir.

3.5 Rapport de la commission financière

Le Président donne la parole au représentant de la Commission financière pour la lecture des rapports de la commission financière concernant le budget de fonctionnement et d'investissement.

Au nom de la Commission financière, Frédéric Deillon soumet les préavis des différents points des budgets à l'assemblée.

Points 3.2 et 3.3 – augmentation des impôts

L'augmentation du coefficient des impôts et de la taxe immobilière qui a été présentée ce soir n'est pas une surprise, puisqu'elle a été mentionnée à plusieurs reprises lors des assemblées précédentes. Du point de vue de la Commission financière, cette augmentation est impérative afin de permettre à nos élus de travailler avec les moyens financiers nécessaires. Elle permet également de boucler le budget 2016 avec

un très léger bénéfice. Nos conseillers communaux méritent confiance, c'est la raison pour laquelle la Commission financière émet un préavis favorable pour les points 3.2 et 3.3 du tractanda.

Point 3.4.1 – réalisation de deux conduites de bouclage et d'une hydrante

La Commission financière émet un préavis favorable à la réalisation de deux conduites de bouclage et d'une hydrante pour la défense incendie sur le réseau d'eau potable, pour un montant de 90'000 francs,

Point 3.4.2 – aménagement d'une terrasse pour le café

Suite à la présentation de cet investissement lors de la soirée d'étude des budgets, la Commission financière avait émis un préavis défavorable. En effet, elle considérait cet investissement comme une plus-value pour l'exploitation du café de la Croix-fédérale. De ce fait, elle tenait à ce que les tenanciers consentent à rembourser le montant total sur 10 ans, par une augmentation de son loyer mensuel. La Commission financière avait fait part de son préavis au Conseil communal. Ce dernier a rencontré les tenanciers et a obtenu un accord de leur part pour l'augmentation du loyer à partir du 1^{er} janvier 2017, vu que les travaux seraient effectués courant 2016. Dans ces conditions, la Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement, en précisant qu'une augmentation de loyer de 200 francs par mois devra bel et bien avoir lieu en janvier 2017. C'est la condition de la Commission financière.

Points 3.4.3 et 3.4.4 – réfection du sous-sol du café et vente du stand de tir

La Commission financière émet un préavis favorable à l'aménagement du sous-sol de la grande salle pour un montant de 19'000 francs, ainsi que pour la vente du stand de tir pour un montant de 10'000 francs.

Pour terminer, la Commission financière propose d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement tels que présentés ce soir. Frédéric Deillon remercie Thierry Vial et Marie-Anne Chollet pour leur collaboration et l'excellente présentation des différents budgets.

Il dit merci à chacun pour l'attention accordée et souhaite à tous une belle fin de soirée.

Le Président remercie Thierry Vial pour sa brillante explication et la Commission financière pour le rôle qu'elle tient avec sérieux.

3.6 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Le Président soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée, les points du budget suivants :

Approbation du point 3.2 :

Résultat : La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 83% à 86% a été acceptée à la majorité, avec 1 abstention, mais aucune contre-épreuve.

Approbation du point 3.3

Résultat : La modification du coefficient de l'impôt sur la contribution immobilière, calculé sur la valeur fiscale, de 1,5‰ à 2‰ a été approuvée par l'assemblée à la majorité, avec une contre-épreuve et zéro abstention.

Approbation du point 3.4.1

Résultat : La réalisation de deux conduites de bouclage pour l'eau potable, ainsi que d'une hydrante pour la défense incendie a été acceptée à l'unanimité.

Approbation du point 3.4.2

Résultat : L'aménagement d'une terrasse pour le café a été accepté à l'unanimité.

Approbation du point 3.4.3

Résultat : La réfection du sous-sol de la grande salle du café a été acceptée par la majorité. Il y a eu 3 absentions et aucun contre épreuve.

Approbation du point 3.4.4

Résultat : La vente du stand de tir a été acceptée à l'unanimité.

Approbation du point 3.6

Résultat : Le budget de fonctionnement tel que présenté ce soir a été accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Approbation du point 3.6

Résultat : le budget d'investissement 2016 a été accepté à l'unanimité.

Le Président dit un grand merci aux citoyens et citoyennes présents ce soir et note que leur vote est une belle preuve de confiance.

Il relève que la planification financière nous sert tout de même pour évaluer les investissements des EMS, du Cycle d'orientation, etc, même s'il est difficile de poser des chiffres. Il souligne qu'il est aussi du rôle du Conseil communal de créer de nouveaux revenus et pas seulement des augmentations d'impôt.

4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2016-2018

Présentation

Le Président de la Commission financière Frédéric Deillon, informe que la Commission avait le mandat de chercher et présenter à l'assemblée la nomination de l'organe de révision pour la prochaine période.

L'organe qu'elle a choisi est la Fiduciaire MGI groupe fiduciaire Sa qui a son siège à Lausanne et une succursale à Bulle. Il sera actif à partir d'avril 2017.

Approbation

Le Président note que Frédéric Deillon a été complet dans la présentation. Il soumet cet objet à l'approbation de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

5. Divers

Le Président donne quelques informations. Tout d'abord concernant la rénovation des deux EMS du district, en notant que les travaux avancent bien et que les budgets sont maintenus. Le home d'Attalens sera prêt en septembre, quant à celui de Châtel-St-Denis, la date n'est pas encore connue.

S'agissant du bâtiment de l'ancien hôpital, aujourd'hui il est entièrement occupé, mais surtout grâce aux pensionnaires du home du Châtelet qui vont déménager une fois la rénovation du home terminée. Le Centre médical de la Veveyse marche bien, les médecins ont demandé un étage supplémentaire, il occuperait ainsi deux étages. Le reste du bâtiment est encore libre.

Les communes de la Veveyse sont aussi propriétaires du terrain extérieur de l'hôpital. Elles ont été approchées par la commune de Châtel-St-Denis qui désire y construire un immeuble pour les LSI (logement à structures intermédiaires). Elle propose d'acheter ce terrain au prix de 200 francs le m². Ce terrain se situe au centre de Châtel, il est pour l'instant affecté à la zone bleue, on ne pourrait pour l'instant y construire que des parkings, ce qui nécessite par conséquent une modification du PAL de Châtel-St-Denis. A ce jour, nous n'avons pas encore suffisamment d'information pour apporter plus de précision à ce sujet.

★ ★ ★ ★ ★

Election communale

Le 28 février 2016 aura lieu l'élection du conseil communal. Quatre conseillers actuellement en fonction ne se représenteront pas, il s'agit de Bernard Andrey, Pierre Vial, Nicolas Macheret, Morgan Grandjean qui va habiter la commune Semsales. Il reste deux sortants, à savoir : Thierry Vial et Pascale Pahud. Le Président est motivé par le mandat, mais il a déjà fait 20 ans au sein du conseil communal entre Le Crêt et La Verrerie, il aimerait aller au bout de l'investissement pour les écoles, mais il doit encore y réfléchir.

Le Président a contacté six personnes qui n'ont malheureusement pas répondu favorablement. Il suggère aux citoyens et citoyennes d'informer le Conseil communal s'ils connaissent une ou des personnes susceptibles de se présenter à cette élection.

L'assemblée des comptes aura lieu avant le 15 avril 2016. Les personnes qui cesseront leur fonction seront remerciées lors de cette assemblée.

Le Président annonce aussi la démission de Sylvie Currat qui travaille à 30% pour l'administration. Elle quitte son emploi, car elle désire travailler plus et la commune n'a pas le taux d'occupation qu'elle souhaite. Elle a trouvé une place de travail ailleurs. Le Président remercie Sylvie pour l'excellent travail qu'elle a exécuté, tout d'abord pour l'ancienne commune de Grattavache puis depuis la fusion pour La Verrerie.

★ ★ ★ ★ ★

Le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Edith Seydoux demande concernant les immeubles en construction au Crêt, si les promoteurs ont pensé à aménager des accès pour les chaises roulantes, à l'extérieur et intérieur. Le Président confirme que c'est obligatoire, les immeubles seront accessibles par les sous-sols. Edith Seydoux demande si l'accès à l'ascenseur sera aussi assez large.

★ ★ ★ ★ ★

Yves Currat parle du déneigement de la route de La Lessa et relève que l'employé communal fait un travail remarquable. Il demande toutefois qui donne la directive du départ des chasses neige.

Le Président informe que le Conseil communal a retravaillé tous les contrats et les cahiers des charges des entreprises et personnes mandatées pour ce travail. Elles ont toutes accepté les contrats proposés, l'organisation doit donc fonctionner. Pour le départ, ils ont un cahier des charges à respecter.

Yves Currat pense qu'il y aurait des économies à faire, car parfois le chasse-neige passe alors que ce n'est pas nécessaire.

François Bossel répond qu'il n'y a pas toujours autant de neige à chaque endroit de la commune, il y a par exemple des endroits où ça souffle plus.

★ ★ ★ ★ ★

Dominique Favre revient sur le budget de 8 millions pour le bâtiment scolaire et souligne que l'entreprise chargée de goudronner la place entre l'école et la route n'est pas très organisée. Le Président répond que l'entreprise peut mettre le temps qu'il lui faut pour faire le travail, ceci n'influence pas les coûts pour la commune, l'entreprise a signé un contrat, elle paiera le montant conclu dans ce contrat, le travail doit être bien fait et rendu dans les temps.

★ ★ ★ ★ ★

Anita Chaperon Carrel demande que la commune trace une ligne jaune sur la route depuis l'école jusqu'au quartier de villas de la Boussateire, pour la sécurité des écoliers. Le Président informe qu'on ne peut pas créer une ligne jaune du jour au lendemain, il faut tenir compte de la largeur de la route et cela demande de procéder à des démarches avec le service de la Mobilité.

★ ★ ★ ★ ★

Bernard Andrey informe que le VOG a fait paraître un article dans le journal au sujet des déchets de toute sorte, que les gens évacuent dans les eaux usées, entre autre par les toilettes. Il souligne qu'il y a 50 tonnes de transports de déchets provenant des filtres de la STEP à mettre à déchetterie chaque année, ce sont les communes qui paient.

Il signale aussi que la commune possède deux stations de pompage plus petites, avec les mêmes problèmes. Au Crêt, la commune a dû changer les pompes. On a envoyé plusieurs fois des informations à la population à ce sujet par des tout-ménage, mais le problème persiste. Il profite ce soir de faire prendre conscience aux gens.

★ ★ ★ ★ ★

Thierry Vial informe que la commune a déplacé les tombes cinéraires du cimetière du bas, au Crêt. Le Conseil communal va proposer une modification du règlement du cimetière au printemps. S'il y a quelque chose avant la modification, il y aura tout de même la possibilité de recourir aux tombes cinéraires.

★ ★ ★ ★ ★

Le Président remercie ses collègues du conseil, de l'administration, les membres des commissions et les citoyens et citoyennes à qui il donne rendez-vous pour la prochaine assemblée du printemps.

L'assemblée applaudit.

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h30.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :